



Archives du Parti communiste français

Fonds André BLUMEL

1911-1969

348 J 1-26

Répertoire numérique réalisé par Pierre Boichu sous la direction de Guillaume Nahon, directeur
des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

Avril 2010

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

Intitulé : Fonds André Blumel.

Références : FRAD093/348J.

Dates extrêmes : 1911-1969.

Importance matérielle : 0,7 ml.

Modalités d'entrée : dépôt dans le cadre d'une convention avec le PCF.

Conditions d'accès : les documents sont librement communicables après un délai de 25 ans, sauf les documents contenant des informations mettant en cause la vie privée des personnes pour lesquels le délai est fixé à 100 ans.
Toute exception à ces dispositions suppose l'obtention préalable d'une dérogation auprès du déposant.

Conditions de reproduction : sur autorisation du déposant.

INTRODUCTION

Éléments biographiques

Né le 18 janvier 1893 à Paris (Xe), mort le 26 mai 1973 à Paris ; journaliste, avocat. Secrétaire administratif du Groupe parlementaire de la SFIO (1924-1928). Secrétaire de la rédaction du *Populaire*. Rédacteur en chef du *Travail, organe socialiste de la Fédération des Deux-Sèvres* (1928-1934) ; membre de la CAP de la SFIO (1933-1939) ; directeur de Cabinet de Léon Blum (1936-1938), puis d'Adrien Tixier (1944-1945). Délégué du P.-S. clandestin à Londres pendant l'Occupation. Après 1945, avocat dans plusieurs grands procès politiques (Farge, Kravchenko, Jeanson...). Président de l'Union sioniste de France à partir de 1947. Président du K.K.L. de France (1946-1949). Membre du Comité national des Combattants de la Paix (1948). Premier président du MRAP (1949-1952). L'un des fondateurs (1953) et membre du Bureau exécutif du Cercle Bernard Lazare. Président du Comité juif d'action contre le réarmement allemand (1953-1955). Secrétaire du Parti socialiste unitaire (1952-1954), puis secrétaire général du Parti socialiste de gauche (1954-1956). Président de la Fédération sioniste de France (1955-1960). Coprésident de l'UJRE (1965-1973). Conseiller municipal apparenté communiste de Paris (1965-1973). Président-délégué de France-U.RSS (1970-1973). Coprésident des Échanges franco-allemands (1960-1963).

Historique du fonds

Ce fonds personnel a été donné à la Bibliothèque marxiste de Paris – probablement par André Blumel lui-même – le 23 février 1972, où il a été conservé sous la cote S. Il a été déposé en 2004 avec le fonds du Parti communiste français aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis, dans le cadre de la convention signée entre le PCF et le Conseil général de la Seine-Saint-Denis.

Présentation du fonds

Le fonds André Blumel compte 26 articles (pour 0,7 ml) et a été enregistré aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis sous la cote 348 J.

Ces archives, constituées pour l'essentiel de documentation, ont été classées en deux ensembles :

- Le premier (348 J 1-5) réunit les dossiers constitués par André Blumel dans le cadre de ses activités professionnelles et militantes. Professionnelles, lors du procès Kravchenko, au cours duquel il a défendu le journal *Les Lettres Françaises*. Militantes, toujours en tant que juriste néanmoins, dans l'animation du Comité d'action des intellectuels pour la défense des libertés et du Comité de défense de la nationalité française, dans un engagement dans des campagnes internationales – défense des époux Rosenberg, lutte contre la torture en Algérie –, ou comme personnalité sollicitée dans le cadre du procès Eichmann.
- Le second rassemble (348 J 6-26) la documentation contenue dans ces archives. Ont été distinguées des documents conservés par André Blumel sans qu'il ne soit possible de déterminer l'utilisation qu'il en a faite – dossier sur la synarchie, liste des porteurs de la francisque gallique – deux ceux manifestement composés à titre purement documentaire, en général sur des hommes politiques d'extrême-droite ou ayant subi des poursuites judiciaires.

SOURCES COMPLÉMENTAIRES

La multitude des fonctions qu'a occupées André Blumel ne nous permettant pas d'établir un appareil de sources exhaustif, nous nous contenterons d'indiquer qu'un fonds complémentaire a été déposé par Claude Willard à l'Office universitaire de recherche socialiste (OURS) sous la cote 14 APO (inventaire consultable sur le site de l'OURS, <http://www.lours.org>).

Néanmoins, aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis est conservé un fonds Marcel WILLARD, également avocat, membre du Parti communiste, enregistré sous la cote 308 J.

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE

SOMMAIRE

348 J 1-4	ACTIVITE MILITANTE ET PROFESSIONNELLE	10
348 J 1	Défense des époux Rosenberg	10
348 J 2	Procès Kravchenko	10
348 J 3	Comité d'action des intellectuels pour la défense des libertés / Comité de défense de la nationalité française	10
348 J 4	Lutte contre la torture en Algérie.....	10
348 J 5	Procès Eichmann	10
348 J 6- 26	DOCUMENTATION	10
348 J 6-7	Documents transmis à André BLUMEL.....	10
348 J 6	Synarchie	10
348 J 7	Liste des porteurs de la francisque gallique.....	11
348 J 8-26	Dossiers documentaires.....	11
348 J 8-22	Personnalités	11
348 J 23-24	Évènements politiques	13
348 J 25-26	Autre	13

348 J 1-4

ACTIVITÉ MILITANTE ET PROFESSIONNELLE

348 J 1

Défense des époux Rosenberg

Brochures, correspondance, coupures de presse, notes manuscrites d'[André BLUMEL], notes, messages de personnalités en faveur des Rosenberg, programme et résolution d'une soirée de soutien sous la présidence d'André BLUMEL et de Pablo PICASSO.

1952-1954

348 J 2

Procès Kravchenko

Plaidoirie d'André BLUMEL (deux fascicules dactylographiés).

1949

348 J 3

Comité d'action des intellectuels pour la défense des libertés / Comité de défense de la nationalité française

Tracts, brochures, correspondance, coupures de presse, appels, communiqués, pétitions, statuts du Comité d'action des intellectuels pour la défense des libertés avec annotations manuscrites, notes, extraits du *Journal officiel* (débats parlementaires, projet de loi), *Bulletin de Liaison du Comité d'Action des Intellectuels* (n°1, janvier 1953 ; n°2, mars-avril 1953 ; n°3, mai 1953 ; n°4, juin 1953), circulaires.

1952-1956

348 J 4

Lutte contre la torture en Algérie

Nota : si nous ne savons si André BLUMEL a été actif au sein de la Commission de sauvegarde des libertés individuelles, nous notons que les différents exemplaires du rapport contenu dans ce dossier contiennent des annotations manuscrites pouvant être de la main d'André BLUMEL.

Coupures de presse, brochures, revue, extraits du *Journal officiel* (débats et rapport parlementaires), notes, rapport dactylographié de la Commission de sauvegarde des libertés individuelles (s.d).

1956-1958

348 J 5

Procès Eichmann

Coupures de presse (notamment presse juive), brochures, revues, tract, correspondance entre André BLUMEL et Henri BULAWSKO au sujet d'une lettre au procureur du procès Eichmann (1961).

1959-1961

348 J 6-26

DOCUMENTATION

348 J 6-7

Documents transmis à André BLUMEL

348 J 6

Synarchie

Nota : selon la note de la direction des services de la police judiciaire, rédigée à Vichy le 14 octobre 1944, ce dossier est composé de copies de documents saisis lors de la perquisition du bureau de Charles BOUDET, présenté comme directeur du service central des sociétés secrètes (service anti-maçonnique) de Vichy.

Copies de pièces de procédures organisées en sous-dossiers (avec annotation de mars provenance et de cotes du dossier de procédure) intitulés :

- « La synarchie »,
- « Rapport très secret sur la synarchie. Exemple 001 »,
- « Notice générale sur la synarchie »,
- « Rapport confidentiel sur la société secrète polytechnicienne dite mouvement synarchique d'empire (MSE) ou convention synarchique révolutionnaire (CSR) »
- « Documents concernant le synarchie »,
- « Documents divers concernant la synarchie »,
- « Copie de 95 fiches concernant des membres présumés de la synarchie »,
- « Rapports et notes concernant la synarchie ».

348 J 7

Liste des porteurs de la francisque gallique

Document dactylographié.

s.d.

348 J 8-26

Dossiers documentaires

348 J 8-22

Personnalités

- | | | |
|----------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 348 J 8 | BARDÈCHE Maurice
Coupures de presse, journaux. | 1951-1952 |
| 348 J 9 | CAILLAUX Joseph
Coupures de presse, extraits du <i>Journal officiel</i> (dont débats parlementaires, rapport parlementaire et demande de poursuites contre un membre de la Chambre). | 1917-1930 |
| 348 J 10 | DAUDET Léon
Coupures de presse, journaux | 1917-1929 |
| 348 J 11 | DUBARRY Albert
Coupures de presse. | 1917-1934 |
| 348 J 12 | FLANDIN Pierre-Étienne
Coupures de presse, notes dactylographiées, extraits du <i>Journal officiel</i> (débat parlementaires), tracts, notes manuscrites d'[André BLUMEL]. | 1918-1950 |
| 348 J 13 | HAMP Pierre
Coupures de presse. | 1923-1927 |
| 348 J 14 | HERRIOT Édouard
Coupures de presse, brochure (discours de HERRIOT à la Chambre de députés, 1932), notes dactylographiées, extraits du <i>Journal officiel</i> (débat parlementaires). | 1924-1936 |

- 348 J 15 HERVÉ Gustave
Coupures de presse, extrait d'ouvrage.
1911
- 348 J 16 HUMBERT Charles
Coupures de presse.
1917-1919
- 348 J 17 JUIN Alphonse
Compte rendu dactylographié d'une mission du général JUIN (2 ex.) avec lettre manuscrite d'un [conseiller de l'Union française] l'accompagnant (s.d.), notes manuscrites d'[André BLUMEL], coupures de presse, extraits du Journal officiel (débat parlementaires).
1952-1962
- 348 J 18 LA ROCQUE (de) Colonel
Citations du colonel de La Rocque, manifeste et tract des Croix de feu, coupures de presse (dont presse d'extrême-droite), périodiques, brochures, lettres de Paul CHOPINE à André BLUMEL (1937).
1935-1938
- 348 J 19 MAYER René
Nota : si ce dossier constitué porte comme intitulé « René Mayer », une grande partie des documents qu'il contient concerne « l'affaire Boutemy », du nom de cet ancien directeur des renseignements généraux puis préfet pendant l'Occupation, dont la nomination par René Mayer dans son gouvernement en janvier 1953 crée le scandale.
Coupures de presse, extraits du Journal officiel (débat parlementaires), notes.
1949-1953
- 348 J 20 SUAREZ Georges
Notes dactylographiées, coupures de presse, copies d'articles, biographie de Georges SUAREZ, lettre de l'Agence technique de presse à André BLUMEL (15 octobre 1937).
1929-1937
- 348 J 21 TARDIEU André
Coupures de presse, extraits du *Journal officiel* (débat parlementaires), notes manuscrites d'[André BLUMEL].
1919-1938
- 348 J 22 VALLAT Xavier
Coupures de presse, extraits du *Journal officiel* (débat parlementaires), notes manuscrites d'[André BLUMEL], extrait d'un ouvrage sur Xavier VALLAT (dactylographié), dépliant et brochure édités par le MRAP, lettre de J. FISHER (pour le CRIF) à André BLUMEL, brochure de l'UJRF, bulletin d'information de l'agence télégraphe juive.
1950

348 J 23-24**Évènements politiques**

- 348 J 23 Accords de Munich
Coupures de presse, traductions d'articles, extraits du Journal officiel, périodiques (dont *Bulletin Quotidien de Presse Étrangère* édité par le ministère des Affaires étrangères), circulaire du Parti socialiste, traduction dactylographiée du discours de Winston CHURCHILL à la Chambre des Communes le 5 octobre 1938, rapport dactylographié de l'ambassadeur de France à Berlin au ministre des Affaires étrangères (31 mars 1938).
1938
- 348 J 24 Mai 1968
Coupures de presse, notes manuscrites, lettre de Jean WLOS à [André BLUMEL], matériel électoral.
1968

348 J 25-26**Autre**

- 348 J 25 Communisme
Coupures de presse, brochures (PCF, Conseil dans anciens du PCF, groupe UNIR, Comité national mixte des jeunes socialistes SFIO), supplément au journal l'Humanité sur le programmes de l'Internationale communiste), extraits du Journal officiel (débat parlementaires), programme électoral, copie d'une lettre de Jacques SADOUL à Louis DUBREUILH (1915).
1915-1969
- 348 J 26 Sélection de textes sur diverses thématiques
Coupures de presse, extraits du *Journal officiel* (débat parlementaires), revue, copie dactylographiée d'une lettre de démission de Paul MARION à Jean-Louis TIXIER-VIGNANCOUR, note.
1918-1959

CONVENTION ENTRE LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par Monsieur le Président du Conseil général, en vertu de la délibération de la commission permanente

D'UNE PART

Et

Le Parti communiste français, représenté par Madame la Secrétaire nationale

D'AUTRE PART

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 :

Le Département de la Seine-Saint-Denis et le Parti communiste français décident de coopérer pour la sauvegarde, la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la mise en valeur du patrimoine archivistique du Parti communiste français dépendant de sa direction nationale, qui a fait l'objet d'un classement par l'Etat comme « archives présentant du point de vue de l'histoire un intérêt public », afin de constituer aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis un centre des archives du Parti communiste ouvert au public.

La direction nationale du Parti communiste français se réserve la possibilité d'associer toute structure de son choix, associative ou autre, à l'exécution de la présente convention, sous réserve de notifier au Département la nature de la relation qu'elle entretiendra avec la structure qu'elle aura choisi et la personne habilitée à représenter le Parti communiste français au sein de cette structure.

Article 2 :

Le déposant s'engage à déposer les fonds à titre permanent, suivant un calendrier qui sera défini entre les parties.

Ce dépôt est valide pour une période de trois ans reconductible tacitement. Le Parti communiste assume pendant une phase transitoire la préparation et le traitement des fonds. La Bibliothèque marxiste de Paris, partie du fonds patrimonial classé, relève de la présente convention ; le traitement et la communication de ses collections ressortiront d'une collaboration avec l'Université Paris 13. Son cas fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Le déposant s'engage à fournir l'intégralité des instruments de travail en sa possession (fichiers, catalogues...).

Article 3 :

Les fonds déposés sont conservés dans les locaux des Archives départementales qui en assument le traitement définitif (conditionnement et conservation matérielle, classement, indexation, rédaction d'inventaires, valorisation). Les opérations de transfert sont à la charge du département de la Seine-Saint-Denis.

Pour ce qui concerne précisément la communication des fonds déjà inventoriés et ouverts à la consultation – en particulier les archives des instances de direction (Comité central, Bureau politique, Secrétariat) – ils devront être communiqués dès leur dépôt dans les mêmes conditions que celles qui sont actuellement en vigueur au siège du Parti communiste français.

Le programme de travail archivistique – opérations de classement et d'élaboration des instruments de recherche – sera soumis à une évaluation annuelle des deux parties contractantes. Ce programme de travail sera proposé dans les trois mois qui suivront le dépôt des archives aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 :

Au delà de la sauvegarde, du classement et de la communication des fonds, la présente convention se fixe un objectif général de valorisation des fonds qui vise à :

- inciter au développement de la recherche historique autour du communisme français en contribuant à la mise en place d'un pôle de recherches sur le Parti communiste français et plus largement sur le mouvement ouvrier à partir des ressources des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ;
- pour ce faire, la convention se donnera les moyens de construire un partenariat avec diverses institutions scientifiques ou culturelles, en s'appuyant sur un comité de pilotage qui aura pour mission d'éclairer la mise en œuvre de la politique de valorisation. Formé de représentants du département et de membres dûment désignés par la direction nationale du Parti communiste, ce comité de pilotage s'adjoindra – à titre consultatif – un certain nombre de personnalités scientifiques désignées pour leur compétence, en fonction des projets qui auront été choisis.

- ce partenariat prendra en compte, entre autres, les Universités Paris 13 et Paris 8 qui sont déjà impliquées dans un partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis. Il intégrera également l'Université de Bourgogne, notamment en prolongeant une coopération pour la constitution et la valorisation d'une base de données à partir du traitement informatisé et de la numérisation d'archives de direction.

Article 5 :

La communication des documents se fait aux archives départementales selon les modalités fixées par le règlement de celle-ci.

Les règles de communicabilité sont fixées par le déposant qui peut les modifier et reste seul habilité à délivrer des dérogations. Le déposant a retenu de les aligner sur la législation française en matière d'archives publiques. La communication des documents de moins de trente ans est soumise à une autorisation préalable, à l'exception de ceux qui auront été désignés par lui comme immédiatement consultables. Elle est libre pour les documents de plus de trente ans, à l'exception de ceux qui comportent des informations sur la vie de personnes physiques pour lesquels le délai est de cent ans.

Les documents sont réputés communicables après que le classement en a été effectué et que leur inventaire a été rendu public.

Le déposant conserve le droit à la libre communication de l'ensemble des documents.

Article 6 :

Toute reproduction (microfilms, photographies, photocopies) de documents, application informatique ou audiovisuelle est strictement soumise à l'accord du déposant.

Lorsque des reproductions sont réalisées par les Archives départementales ou sous leur autorité, avec l'accord du déposant, le Département conserve la propriété matérielle des ces reproductions. Il décide des tarifs correspondant en fonction d'un barème fixé par l'assemblée délibérante.

Le déposant reste seul habilité à gérer et exploiter les droits de propriété intellectuelle afférents aux documents iconographiques et sonores appartenant à ses fonds.

Article 7 :

Le déposant garde la pleine propriété des archives déposées. Il conserve la possibilité de reprendre tout ou partie des dépôts avec préavis de neuf mois et s'engage, dans ce cas, à autoriser le microfilmage des documents, s'il n'est pas déjà réalisé, par les Archives départementales avant toute opération de reprise.

Article 8 :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa notification par le Département au cocontractant. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de six mois.

Article 9 :

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 :

Les parties s'engagent, en cas de litige né de l'exécution de la présente convention, à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir le juge compétent.

Fait à Bobigny, le 18 décembre 2003

Pour le Président du Conseil général
par délégation la vice – présidente

Marie - Christine Labat

La Secrétaire nationale du PCF

Marie - George Buffet

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	3
SOURCES COMPLÉMENTAIRES	5
RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE.....	7
SOMMAIRE	9
CONVENTION ENTRE LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS	15
TABLE DES MATIÈRES	17